



## DEUXIEME MISE EN DEMEURE

### 500 LOGEMENTS PUBLIC LOCATIFS PROGRAMME 2024 2 EME TRANCHE

La Réalisation Des 200/500 Logements Publics Locatifs TCE ET VRD En F3 Programme 2024 2 EME TRANCHE A La Wilaya De  
Beni Abbes

Lot (H) : 40 Logements Publics Locatifs Type Individuel A La Commune de TABELBALA

- Conformément à la loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.
- Conformément au décret exécutif n° 21-219 du 20 mai 2021 portant approbation du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés publics de travaux.
- Conformément au décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- Vu le marché visé par la Commission des Marchés Publics de l'Office sous le numéro : 31/2025 en date du 27/08/2025, et approuvé par le service contractant sous le numéro 19/2025 en date du 25/08/2025, relatif aux travaux de la Réalisation des 200/500 logements publics locatifs TCE ET VRD en F3 programme 2024 2 EME TRANCHE a la wilaya de BENI ABBES Lot (H) : 40 Logements Publics Locatifs Type Individuel A La Commune TABELBALA, Pour un montant initial de : 139 372 883.79 DA, conclu entre l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière (OPGI) de la wilaya de Béni Abbès et l'Entreprise des travaux de construction, représentée par son gérant Monsieur BELKHIR TAYEB, dont le siège social est sis à HAI EL BADR N°65 BECHAR.
- Vu l'ordre de service N°19/2025 en date du 25/08/2025 notifié en date du 27/08/2025 à l'entreprise de travaux de construction, représentée par son gérant Monsieur BELKHIR TAYEB.
- Vu le délai de réalisation fixé dans le marché à : DIX (10) mois.
- Vu les réserves constatées sur le chantier.
- Vu le retard enregistré dans la réalisation du projet par rapport au planning de travaux.
- Vu le manque de potentialités matérielles et de moyens humains qualifiés.
- Vu le non-respect des recommandations du maître d'ouvrage.
- Vu la première mise en demeure n° 2616014548, parue en date du 23/04/2026 dans les journaux quotidiens **أصداء الملاعب** en langue arabe, et **Publicité** en langue étrangère
- En application de l'article 1.13 du marché N°19/2025 en date du 25/08/2025 stipulant la résiliation du marché.
- Vu les articles 149, 150, 151 et 152 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- Vu les articles 119 du décret exécutif N° 21-219 du 20 mai 2021 portant approbation du CCAG applicable aux marchés publics de travaux.
- Met en demeure pour la deuxième fois l'entreprise de travaux de construction, représentée par son gérant Monsieur BELKHIR TAYEB, dont le siège social est sis à HAI EL BADR N°65 BECHAR, afin d'accélérer le rythme des travaux, (travailler en système 02×08 ou 03×08) dans un délai de huit (08) jours à compter de la publication de la présente mise en demeure, faute de quoi le marché sera résilié aux torts exclusifs de l'entreprise.

**Le Directeur Général**